

N°2 | AVRIL 2015

Le Bulletin
Municipal@l!
www.venejan.fr

VÉNÉJAN

Toutes les fleurs de l'avenir
sont dans les semences
d'aujourd'hui

Proverbe chinois

Dossier
FINANCES

Administration
NOUVEAU LOGO

⋮ **Vie publique**
⋮ VIE ASSOCIATIVE

⋮ **Cadre de vie**
⋮ TRAVAUX

Sommaire

LE BULLETIN MUNICIPAL@L ! ■ VÉNÉJAN N°2
AVRIL 2015

Administration

LE MOT DU MAIRE

Concertation

Économie - Solidarité

L'ÉTAT DES FINANCES 2014

BUDGET 2015

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

CCAS

Territoire et RH

SABRE/SPANC

SIAEP

SIESB

AGGLOMÉRATION

FORMATIONS

Vie publique

CANTINE

NAP

POINT ÉCOLE

JEUX D'ENFANTS

COMMISSION ASSOCIATIONS

CAFÉ ASSOCIATIF

COMITÉ DES FÊTES

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

CLUB DES RETRAITÉS

R.E.V.E

Cadre de vie

BRL

TRAVAUX

Point info

LE SERVICE D'ÉCRITURE PUBLIQUE

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

LA MAISON DES ALTERNATIVES SOLIDAIRES

LE TRANSPORT SOLIDAIRE

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Au fil des saisons

PROGRAMME PRINTEMPS/ÉTÉ



La Municipalité a le plaisir de vous présenter le logotype de la commune.

Il est important de préciser que ce logo ne remplace en rien le blason de la commune qui se veut le témoin de l'histoire de Vénéjan.

À travers **ce nouveau logo**, nous avons la volonté de renforcer l'identité contemporaine de la commune et de permettre de l'identifier de manière unique et immédiate. L'inscription « Vénéjan mon village » affirme l'unité de la commune complétée par l'harmonie patrimoniale des ailes du moulin, l'arc de cercle renforçant la dynamique.

La colorimétrie retenue est le « Marron taupe » pour la symbolique terre, nature, pierre, durable, solide et le « Vert clair » pour illustrer les notions éclosion, espoir, jeune pousse, épanouissement, nature.

Ce logo, dont nous espérons qu'il reflétera l'esprit et les valeurs de Vénéjan, figurera désormais sur les documents officiels et les différents supports utilisés, courriers, affiches, site internet, bulletins municipaux...

CONTACT

La mairie vous accueille du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Tél. : 04 66 79 25 08 - Fax : 04 66 79 25 94

Mail : mairie@venegan.fr

Site internet : www.venegan.fr

Courrier : Mairie de Vénéjan

95, Grand' Rue - 30200 VÉNÉJAN

Directeur de la publication : Bruno Tufféry (Maire),

Ont participé à ce bulletin : Sophie Valla, Rachel Charbonneaux, Bénédicte Chauvet, Alain Clerc, Gérard Estelle, Myriam Le Boulch, Béatrice Loison, Thierry Loison, Michel Millot, Michelle Personelli, Martine Potié, Florian Poudevigne, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Richard Verdier.

Crédits photos : Mairie de Vénéjan.

Fin d'imprimer : avril 2015 - Tirage : 550 exemplaires

Création graphique : Éloïse Fantone

Réalisation : Reproconcept à Pont-Saint-Esprit.

Le mot du Maire



Édito

Le Bulletin Municip@l !

Au terme de cette première année de mandat, ce nouveau bulletin municipal, est l'occasion de vous dire où nous en sommes de notre action et quelles sont nos orientations.

J'ai l'habitude de dire que l'argent « n'est pas le nerf de la guerre, mais celui de la paix », celui qui permet d'améliorer le cadre de vie et la vie publique des administrés... Lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), j'ai rappelé combien l'économie de notre commune était dépendante du contexte avec une situation nationale contrainte et son impact sur toutes les collectivités publiques et sur les communes en particulier.

Avec la réduction des dotations de l'État annoncée pour les trois années à venir, et notre volonté de maîtrise de la fiscalité, la réalisation de notre PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) passera par une recherche forte de subventions.

Nous avons également la nécessité d'accroître notre capacité d'autofinancement et donc, de rechercher encore des économies de fonctionnement afin de rembourser les emprunts nécessaires.

La prudence me guide en matière budgétaire sans pour autant freiner notre détermination.

Afin de nous adapter aux réalités, nous avons redéfini la destination et l'utilisation de trois locaux communaux :

- L'ancien salon de coiffure, en l'absence de repreneur, va être transformé en logement aux normes d'accessibilité « handicapé » qui permettra ainsi sa location par une personne à mobilité réduite.
- La maison d'art et du patrimoine, ainsi que j'en avais pris l'engagement, sera fermée et destinée elle aussi à devenir un logement. Ce faisant, nous conservons le patrimoine immobilier de la commune et (re)créons des ressources financières.
- Les locaux de l'épicerie sont, pour le moment, mis à disposition des associations afin de maintenir et d'animer la vie sociale au cœur du village.

Côté voirie, nous poursuivons la mise en œuvre des préconisations de sécurité du Plan de Circulation, Stationnement et d'Accessibilité avec la 2^{ème} tranche des travaux du CD148 après que nous l'ayons redéfinie dans un souci d'amélioration esthétique de notre entrée de village. Nous constituons actuellement le dossier pour la 3^{ème} tranche dont nous espérons la réalisation avant la fin de l'année. De même, nous poursuivons les opérations d'aménagements et d'embellissement avec la mise en discrétion de réseaux électriques et téléphoniques.

Parmi les projets importants du mandat, nous avons engagé

« Les prémices en toute chose ont une délicieuse saveur » disait Honoré de Balzac. Un an après les élections municipales, au printemps revenu, les premiers indices de l'action municipale témoignent de la volonté des élus d'imprimer un style consensuel avec vous et pragmatique en toute chose. Le Conseil municipal, constitué de femmes et d'hommes motivé(e)s et impliqué(e)s est tout à sa tâche pour l'accomplissement de ses missions et l'atteinte de ses objectifs. Avec le personnel communal, nous œuvrons au quotidien à la réalisation des projets pour notre commune dans le « budgétairement raisonnable ».

les études pour la restructuration et la mise aux normes, d'accessibilité surtout, du Foyer M. Fost. Plus globalement, concernant l'accessibilité, toutes les communes ont l'obligation d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui s'accompagnera d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Notre Ad'AP devra être transmis au Préfet, pour approbation, avant le 27 septembre 2015. Par ailleurs, tenant compte du contexte local sur le commerce de proximité avec notamment la fermeture de l'épicerie, la construction de locaux commerciaux en bas du parking est pour l'instant repoussée.

S'agissant de la communication, afin de toujours mieux vous informer, un panneau lumineux à message variable sera implanté vers l'arrêt de bus près du parking. Nous aurons également l'occasion d'échanger publiquement sur tous les sujets relatifs à la commune lors des réunions de quartiers des samedis 30 mai et 6 juin.

Enfin, je remercie tous les élus du conseil municipal et l'ensemble du personnel pour le travail réalisé pour la commune et à votre intention.

Bruno TUFFÉRY

Respectueusement.
Bruno Tufféry
Maire de Vénéjan



Concertation

COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

QU'EST CE QUE C'EST ? ET POURQUOI ?

La mise en place des commissions extra-municipales s'inscrit dans la volonté de concertation de la commune de Vénéjan en matière de démocratie participative et de communication.

Pour la municipalité, la démocratie participative ne se limite pas à écouter les citoyens. Il s'agit avant tout de faire des Vénéjanais les acteurs de leur village et de la construction du « mieux vivre ensemble ». Les commissions extra-municipales, consultatives, sont un outil parmi d'autres de la démocratie participative et sont des organes de réflexion et de proposition sur toute question d'intérêt communal.

Elles permettent de renforcer les liens entre la municipalité et les administrés sur des sujets d'intérêt communal. Le maire est président de droit de toutes les commissions extra-municipales. Il peut se faire représenter par le vice-président chargé de la coordination de la commission. Les commissions extra-municipales, créées par délibération du Conseil municipal du 18 avril 2014 sont les suivantes :

- Commission extra-municipale « **Développement et Action Sociale** » dans le cadre de l'ÉCONOMIE et de la SOLIDARITÉ.
- Commission extra-municipale « **Population et Activités Locales** » dans le cadre de la VIE PUBLIQUE.
- Commission extra-municipale « **Aménagement et Patrimoine** » pour le CADRE DE VIE.

QUAND ET COMMENT ?

Sur le principe de la **concertation citoyenne** mise en œuvre dans le cadre de la plantation des arbres commémorant les morts de la Grande Guerre, et comme nous l'avons annoncé dans notre programme, nous lançons la constitution des 3 **commissions extra-municipales**.

Nous vous remercions de vous faire **connaître en Mairie pour que nous vous invitions** de façon prioritaire à la réunion de lancement (mi-juin) qui précisera l'organisation de ces commissions, fixera les thèmes de chaque commission et déterminera le planning prévisionnel d'action des prochains mois.

RÉUNIONS DE QUARTIERS 2015

Nous vous donnons rendez vous, le **30 mai** sur la place du village pour les quartiers plaine et cœur du village, le **6 juin** au moulin pour le plateau et les écarts. *Nous vous espérons nombreux pour ce moment d'échange convivial.*

PARTENARIAT OFFICIEL

Abonnez - vous

Chaque foyer de la commune peut désormais bénéficier de la carte d'accès illimité sur une année :

- au pont du Gard et aux vestiges de l'Aqueduc antique
- au Musée du Pont du Gard
- à l'espace enfants, Ludo
- au film sur le Pont du Gard
- au parcours de découverte du paysage méditerranéen Mémoires de Garrigue
- aux expositions temporaires
- aux événements gratuits pour les abonnés (Garrigue en Fête, la Mise en Lumière...)

Les détenteurs de la carte peuvent bénéficier également de 20 % de réduction sur les spectacles payant du Pont du Gard : Fêtes du Pont, Festival « lives au Pont », cirque au Pont ...

Pour obtenir cette carte, il vous suffit de vous présenter en Mairie, muni de :

- votre carte d'identité
- un justificatif de domicile
- la carte grise de votre véhicule



Pour tout renseignement complémentaire :
04 66 37 50 99 ou **www.pontdugard.fr**

Économie - Solidarité

ÉCONOMIE

L'ÉTAT DE NOS FINANCES EN 2014 : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Lorsque l'exercice comptable est clos, (31 décembre), il est nécessaire d'établir « LE COMPTE ADMINISTRATIF ».

C'est le document comptable qui constate comment et dans quelle mesure les prévisions ont été concrétisées.

Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

CCAS

Dépenses 6 963,19 €	Déficit 2014 5 088,30 €
	Recettes 1 874,89 €
Excédent 2013 : 2 918,74 €	Déficit de clôture : 2 169,56 €



Dorénavant, les colis de Noël et le repas de nos aînés sont portés au budget du CCAS. Ce dernier a financé ses dépenses sans participation de la commune, c'est pour cette raison qu'il connaît un déficit de clôture.

Assainissement

Fonctionnement

Dépenses 20 043,63 €	Recettes 31 166,34 €
Excédent 2014 11 122,71 €	
Excédent 2013 : 3 046,38 €	Excédent de clôture : 14 169,09 €

L'excédent de clôture sera reporté à la section d'investissement.

Investissement

Dépenses 20 980,37 €	Déficit 2014 8 825,70 €
	Recettes 12 154,87 €
Excédent 2013 : 46 460,88 €	Excédent de clôture : 37 635,18 €

Commune

Fonctionnement

Dépenses 855 224,85 €	Recettes 1 054 615,67 €
Excédent 2014 199 390,82 €	
Excédent 2013 : 5 743,85 €	Excédent de clôture : 205 134,97 €

200 000 € de l'excédent de clôture seront reportés à la section d'investissement.

Investissement

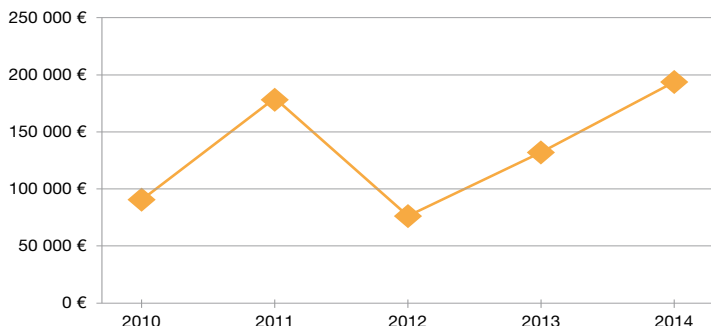
Dépenses 145 310,34 €	Recettes 241 904,75 €
Excédent 2014 96 594,41 €	
Excédent 2013 : 105 819,92 €	Excédent de clôture : 202 414,33 €

ANALYSE DE NOS FINANCES EN 2014

La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la commune et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DEPUIS 2010

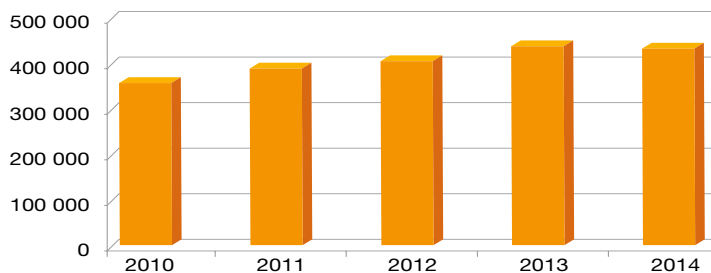


La capacité d'autofinancement de la commune est satisfaisante.

Les charges de personnels

Évolution depuis 2010

CHARGES NETTES DE PERSONNEL



En 2014, les charges de personnel représentent 50,50 % des charges totales de fonctionnement. Malgré un tassement des charges 2014, la part de celles-ci reste encore importante.

LE BUDGET 2015 : LE FONDEMENT DE NOTRE PROJET DE MANDAT

Plusieurs étapes sont nécessaires à l'établissement du budget :

- La préparation budgétaire permet d'évaluer ses recettes probables et ses besoins de fonctionnement.
- Le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de s'accorder sur les orientations et les réalisations à

mettre en œuvre

- Le vote du budget en conseil municipal permet au maire d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes.

Ce budget 2015 mise sur le mieux vivre ensemble et le cadre de vie des vénéjanais.

Présentation du budget

Le budget 2015 de la commune s'élève à 3 172 312 €. Il se répartit comme cela :

- La **section de fonctionnement (977 812 €)** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses est affecté en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.
- La **section d'investissement (2 194 500 €)** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle représente l'avenir. Ses dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et par l'emprunt.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

Le budget supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, aura essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent.

LE BUDGET 2015 : UN BUDGET SERRÉ MAIS VOLONTARISTE



La commune est touchée par la baisse des dotations de l'État et de la Communauté d'Agglomération. Le contexte économique national se répercute sur le budget de la commune. Pour autant, aucune hausse de la part communale des différents impôts ne sera appliquée. Si impact il y a, celui-ci ne sera pas du fait de la commune. Pour financer les investissements importants que nous avons engagés (réfection de voirie, restructuration du foyer Maurice Fost en particulier), la commune aura recours à l'emprunt.

Budget de fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractère général (charges nécessaires au fonctionnement des services : eau, EDF, carburants, vêtements, matériel et outillage, repas, entretien des bâtiments et des véhicules, assurance, téléphone, affranchissement, cérémonies, taxes, contrats maintenance, documentation, enfouissement réseaux téléphone, festivités).	291 793, 00
Charges de Personnel	475 000,00
Charges de gestion courante (élus, formation, pertes irrécouvrables, SDIS, SITDOM, syndicats, subventions associations...)	155 138,00
Charges financières (remboursement des intérêts)	9 217,00
Charges exceptionnelles (titres annulés, remboursement aux victimes, jugement perdu)	2 600,00
Virement à la section d'investissement	44 064,00
TOTAL	977 812,00

RECETTES	
Atténuation rémunération du personnel	3 000,00
Produits des services (régies, O.M de nos locataires, cantine, garderie, NAP, photocopies,...)	60 615,00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT	5 134,00
Impôts et taxes (cotisation directe, pylônes, mutation, Fond NGIR, réversion CET (contribution économique territoriale par l'agglomération...))	693 046,00
Dotations et Participations (État + Agglomération, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) compensation taxe d'habitation, taxe foncière - bâti et taxe foncière - non bâti)	176 351,00
Produits gestion courante (loyers, fruits cantine, insertion bulletin municipal, sponsor course pédestre)	38 266,00
Produits exceptionnels	1 400,00
TOTAL	977 812,00

Budget d'investissement

DÉPENSES	
VOIRIE	
PCSA tranche 2	180 000 €
PCSA tranche 3	260 000 €
CD148A	50 376 €
Déplacements doux	119 400 €
Chemins communaux	30 000 €
Pistes DFCI	40 062 €
TOTAL	679 838 €
BÂTIMENTS COMMUNAUX	
Études	18 670 €
Restructuration des Bâtiments communaux	1 042 000 €
Extension cantine et travaux école	35 000 €
Toit de la Tour de l'horloge	3 200 €
Éclairage monuments	5 000 €
TOTAL	1 103 870 €
URBANISME	121 524 €
SIGNALISATION	5 000 €
ESPACES DE LOISIRS	157 981 €
MATÉRIEL ET MOBILIER	52 042 €
FINANCIÈRES	
Remboursement emprunts	48 144 €
Remboursement caution	2 000 €
TOTAL	50 144 €
TOTAL GLOBAL	2 194 500 €

RECETTES	
Fonds de compensation de la TVA	35 409 €
Taxe d'aménagement	17 972 €
Excédent d'investissement 2014	202 414 €
Excédent de fonctionnement 2014	200 000 €
Conseil départemental PCSA tranche 2	63 744 €
Conseil départemental PCSA tranche 3	63 966 €
Amendes de police 2015	13 000 €
DETR * 2015	24 900 €
Fonds de concours Agglo 2014	18 105 €
Fonds de concours Agglo 2015	18 735 €
Conseil départemental Solde PMR murs	13 591 €
Subvention pour le foyer	383 000 €
Subvention pour espace de loisirs	30 000 €
Réserves parlementaires	10 000 €
Vente de terrains	153 600 €
Emprunt	800 000 €
Ligne de trésorerie	100 000 €
Encaissement Caution	2 000 €
Virement section d'investissement	44 064 €
TOTAL	2 194 500 €

* Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Comme vous pouvez le constater nous avons de nombreux projets à réaliser pour améliorer votre cadre de vie et le mieux vivre ensemble.

Les faibles taux d'intérêts actuels ($\leq 1,9\%$) et les finances saines de la commune permettront de recourir à l'emprunt.

Nous nous attacherons encore et toujours à sécuriser le financement du remboursement de ceux-ci.

Pour nous accompagner dans cette démarche, nous avons reçu le trésorier du Centre des finances publiques de Pont-Saint-Esprit avant le vote du budget le 10 avril 2015.

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Nouveau à VENEJAN



L'Epiçarié

L'épicerie ayant cessé son activité, la Municipalité a trouvé un épicier ambulant "l'Epiçarié" qui, depuis le 20 mars, fait halte devant la mairie tous les

vendredis entre 10 h 30 et 11 h. Vous pouvez vous y procurer : alimentation générale, produits frais, produits régionaux et artisanaux, droguerie et parfumerie, timbres poste, presse.

À signaler également que chaque vendredi, l'Epiçarié vous propose deux plats préparés : sans obligation de réservation.

M. Emmanuel CANIVENQ livre également à domicile aux personnes qui le souhaitent.

Pour le contacter : Tél. : 06 16 96 25 64 ou lespicarie@orange.fr ou son site internet : www.lespicarie.fr

Les paniers de Max



En outre, vous pouvez faire appel à Max qui vous livre fruits et légumes et autres produits locaux. Les commandes se font sur internet : <http://les-paniers-de-max.fr/>. Pour ceux qui ne souhaitent pas commander via internet, il est possible de passer commande par téléphone. La liste des produits est disponible en mairie.

CCAS



Une permanence est assurée tous les mardi matin de 10 h à 12 h par Martine Potié (Vice-présidente).

Territoire et Ressources Humaines



TERRITOIRE

SABRE/SPANC

Une réunion publique s'est tenue au foyer Maurice Fost le 15 janvier 2015. Elle était animée par Vincent Poutier, Président et Laurent Dayan, Directeur.

Elle faisait suite à la démarche de Vénéjanais, mécontents des conditions de réalisation et des tarifs des visites périodiques de contrôle des installations d'assainissements non collectifs.

Les représentants du SABRE ont expliqué l'évolution des tarifs du fait de la non-reconduction de subventions et/ou aides financières (agence de l'eau, commune de Bagnols-sur-Cèze, impact du regroupement d'autres syndicats d'assainissement). Ils ont répondu aux nombreuses questions des Vénéjanais. Les représentants du SABRE/SPANC ont reconnu la nécessité de modifier les conditions de réalisation de cette compétence obligatoire des communes transférées au syndicat.

S'il ne sera certainement pas envisagé de diminuer le coût des visites de contrôle, il est fort probable que la périodicité des visites des installations évoluera pour passer de 5 ans actuellement à 8 ans; 10 ans étant la période maximale fixée par la loi.

Le prochain conseil syndical sera très certainement saisi de cette question. Nous vous tiendrons informés.

SIAEP

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les syndicats de Vénéjan/Saint-Nazaire et Saint-Alexandre/Carsan ont fusionné pour former un seul syndicat nommé SIAEP du Haut Gard.

Le siège est situé au 294, chemin de Vailieu à Saint-Alexandre.

Contact : siaepduhautgard30@orange.fr, 04 66 39 46 15. Les compétences restent les mêmes à savoir le pompage, le traitement par chlore gazeux, la distribution et la facturation.

Un nouveau président a été élu le 29 janvier 2015, Philip Zendrini domicilié à Carsan est en charge de cette fonction avec comme vice-président Gérard Estelle de

Vénéjan.

Le bureau est constitué de 2 délégués titulaires et de 2 suppléants pour chaque village. Les délégués titulaires pour notre village sont Gérard Estelle et Thierry Dréano suppléés par Bénédicte Chauvet et Michel Millot.

Ce qui a changé depuis le début d'année est essentiellement la prestation réalisée par la SAUR sur le pompage et le contrôle de la chloration, elle est maintenant assurée par les 2 techniciens du syndicat. Très prochainement nous vous communiquerons les nouvelles possibilités de paiement à savoir la carte bancaire et le paiement échelonné.

Pour cette année, le prix au m³ et la part fixe restent inchangés mais les taxes de l'agence de l'eau augmentent. Avec cette fusion, la population du syndicat dépasse 3 000 habitants, et la fourniture en eau est donc assujettie à la TVA (5,5 %).

Vos élus sont à votre écoute pour répondre aux questions que vous vous posez.

SIESB

Lors de la réunion du conseil syndical du SIESB de la mi-mars, nous avons renouvelé notre réclamation concernant deux points :

- le manque de place dans le bus de 16 h, qui oblige nos enfants à rester sur le trottoir à Bagnols-sur-Cèze.
- La mise en place d'un arrêt supplémentaire au bus de 17 h à la limite de Vénéjan / Saint-Étienne-des-Sorts.

Nos demandes ont bien été prises en compte par le SIESB depuis un certain temps déjà et sont en attente d'une solution de l'Agglomération et du Conseil départemental qui gèrent l'organisation des transports.



Nous restons en relation avec nos interlocuteurs du SIESB, de l'Agglomération et du Conseil départemental afin que nos demandes trouvent rapidement une réponse.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN

La communauté d'agglomération porte un projet de mutualisation entre ses services et ceux des communes membres.

Ce pacte de mutualisation, un des piliers du tripode de l'intercommunalité, avec le Projet de territoire et le Pacte financier et fiscal, constituera une nouvelle étape de la coopération intercommunale.

La mise en place de ce pacte sera pragmatique, devra répondre aux besoins des communes et ne s'effectuera que sur le volontariat de ses communes.

Les finalités du futur pacte de mutualisation sont :

- La recherche d'une amélioration des services à la population, dans un souci d'efficacité, c'est-à-dire de la recherche de la plus grande efficacité au meilleur coût.
- Le partage des compétences.
- Le développement de la coopération entre communes et communauté d'agglomération.

Trois types de mutualisation sont possibles dans le cadre des compétences transférées à l'agglomération :

- Mise à disposition d'agents et de moyens matériels.
- Constitution de services communs en dehors des compétences transférées à l'agglomération.
- Mise en commun de moyens fixée par convention entre l'agglomération et la ou les communes concernées.

Cependant, il existe aussi des coopérations qui ne sont pas réellement des mutualisations. Par exemple, les groupements de commandes (article 8 du code des marchés publics).

C'est ainsi que Vénéjan et Saint-Nazaire vont utiliser cette procédure de coopération pour élaborer ensemble leur schéma directeur d'assainissement.

L'adoption d'un pacte de mutualisation requiert de définir une organisation permettant de :

- Piloter : c'est-à-dire prendre les décisions qui permettent d'atteindre les objectifs du schéma de mutualisation. Les représentants de Vénéjan s'attacheront à demander que des études d'impact soient systématiquement effectuées.
- Suivre et Évaluer : c'est-à-dire mesurer les écarts

par rapport à ce qui était prévu.

- Animer : c'est-à-dire garantir le respect des principes fondant la demande de mutualisation.

Nous vous tiendrons informés de l'état d'avancement de ce projet de Pacte de Mutualisation.

ACTIONS DE L'AGGLOMÉRATION POUR VÉNÉJAN

- Attribution d'une subvention de 1 300 € à l'association Soirée musicales de Vénéjan pour l'organisation de leur festival
- Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères inchangée pour Vénéjan. Le Taux de 9,93 % reste inchangé pour 2015 et l'un des plus bas des communes de l'agglomération. Cela démontre qu'une gestion rigoureuse a un impact pour chaque Vénéjanais.
- Participation en 2015 de Vénéjan aux chantiers d'utilité sociale pour l'entretien de terrain et la coupe d'arbres.
- Fonds de concours 2014 et 2015 aux communes : inscription de Vénéjan pour des travaux d'accessibilité (15 € par habitant)
- Visites insolites, le 6 août 2015 à Vénéjan.
- Présence des actions vénéjanaises dans le programme de valorisation du territoire touristique avec :



RESSOURCES HUMAINES

FORMATIONS

Plusieurs agents ont suivi ou vont suivre prochainement des formations professionnelles :

Formations professionnelles	Nbre d'agent
Management d'une équipe	1
Habilitation à la conduite d'une nacelle	2
Maîtrise sanitaire en restauration scolaire	2
Gestion du stress au travail	2
Acquisition de compétences et perfectionnement sur les logiciels budgétaires et comptables	2
Mise à niveau en droit de l'urbanisme	2

Vie publique

RAPPEL



+ d'info sur le site www.venejan.fr

RENCONTRES VENEJAN NATURE

sur le thème du feu.

Le 1^{er} mai 2015 à partir de 10 h.



CANTINE

Notre volonté est de permettre aux enfants de manger des repas équilibrés et de bonne qualité gustative dans un environnement calme et agréable. Dans cet objectif, nous avons créé une commission « cantine » composée du maire et de l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, de la directrice de l'école, de représentants du personnel communal, de représentants des parents d'élèves et surtout de représentants des élèves. Cette commission permet ainsi de parler de la cantine avec les premiers concernés : les enfants, mais elle procède aussi d'une démarche plus ambitieuse : permettre aux enfants l'apprentissage de la citoyenneté en choisissant des représentants et en participant, par leur intermédiaire, à l'organisation de la vie de l'école et à l'élaboration du règlement de la cantine.

La première réunion de cette commission a permis de réaliser quelques ajustements pour améliorer l'organisation du temps du repas et nous a conforté dans deux décisions importantes :

- réaliser de petits travaux d'agrandissement qui permettront de faire manger tous les enfants en un seul service qui leur évitera une

attente pénible.

- changer de prestataire pour la livraison des repas. En effet, suite à la dégradation de la qualité gustative, nous explorons différentes pistes (liaison froide, liaison chaude, prestataire cuisinant sur site) pour trouver la meilleure solution en matière de qualité mais aussi de coût. L'enquête réalisée par les représentants des parents d'élèves montre que les parents partagent cette préoccupation puisqu'ils se disent prêts, dans leur majorité, à faire un effort financier pour augmenter la qualité des repas.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Bilan à mi-parcours

La consultation organisée par les représentants des parents d'élèves, que nous remercions, nous permet de faire un point sur cette expérimentation :

Les enfants apprécient les

animateurs et les activités proposées. L'équipe, très réactive et toujours à l'écoute des enfants, va favoriser l'autonomie des enfants en leur permettant de choisir eux-mêmes, chaque mardi, trois activités de leur choix parmi cinq proposées.



Globalement, les parents sont satisfaits que les NAP soient regroupées sur un après-midi car ceci facilite leur organisation cependant ils sont conscients que cette démarche fait passer le rythme de l'enfant au second plan. La municipalité entend donc reconduire l'expérimentation en respectant l'engagement pris avec les trois communes partenaires de décaler le jour des NAP chaque année.

Le dossier des quatre communes a déjà été déposé auprès du DASEN et est en attente de sa validation qui confirmerait les NAP le jeudi après-midi à la rentrée 2015.

POINT ÉCOLE :

TBI

Comme promis, un nouveau TBI (tableau blanc interactif) a été installé dans les classe de CE2-CM1 pour le plus grand bonheur des enfants et celui de leur enseignante, Véronique Guiraud. Ainsi, tous les élèves de cycle 3 (CE2 à CM2) disposent maintenant d'un TBI dans leur classe et profitent d'un environnement pédagogique à la pointe des nouvelles technologies. Pour autant, les autres élèves ne sont pas en reste puisqu'un autre TBI est à leur disposition en salle informatique.

Inauguration de la devise républicaine

Vendredi 13 mars, c'est en présence de Jean Denat, président du Conseil Général, que les enfants de l'école de Vénéjan, les enseignantes, les élus et des parents d'élèves du Conseil d'École ont inauguré le drapeau et la devise républicaine apposés au fronton de l'école. Après un court discours des officiels, les enfants nous ont offert un beau moment d'émotion avec une magnifique interprétation de « Liberté » de Paul Éluard avant d'entonner la Marseillaise tous en chœur.

En route vers le collège

Comme l'année dernière, le départ des CM2 sera célébré dignement avec la cérémonie de remise des dictionnaires à la chapelle Saint Jean Baptiste en présence de leurs camarades d'école. Les parents et proches sont conviés à assister à ce moment important pour les enfants le lundi 29 juin.

Les inscriptions pour la rentrée 2015

Pour la première inscription de votre enfant à l'école publique, **adresses-vous à la mairie.**

Pour cela munissez-vous des documents suivants :

Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique).

La mairie vous délivre un certificat d'inscription pour l'école de Vénéjan.

Il faut ensuite vous présenter à l'école du village le 21 mai 2015 de 9 h à 17 h pour que l'inscription de votre enfant soit enregistrée par la directrice de l'école sur présentation : du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance, le certificat d'inscription délivré par la mairie, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

Si vous avez des difficultés à vous libérer cette journée là, merci de prendre contact avec la directrice afin de prendre un rendez-vous au 04 66 79 21 33.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

Que faire après un changement de domicile

Prévenez la direction de l'école où était scolarisé votre enfant. Il vous remettra un certificat de radiation.

Adresses-vous ensuite à la mairie de votre nouveau

domicile muni des documents suivants : un livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge, le certificat de radiation. Un certificat d'inscription vous sera délivré par la mairie, ce certificat indique l'école ou votre enfant est affecté. Vous devez vous y rendre pour faire enregistrer l'inscription par le directeur ou la directrice de l'école

Plus d'arbres, plus de vie



Vénéjan a participé au concours « Plus d'arbres, plus de vie », dans le cadre d'un projet pédagogique pour l'éducation à l'environnement en Europe, et a été sélectionné.

Il s'agissait d'obtenir des plants gratuits pour orner l'école et le village.

Nous avons reçu environ 200 plants que nous avons choisi de planter à l'école avec la participation

des élèves et de leurs institutrices ; nous avons aussi sélectionné certains espaces dans le village : l'abribus, le jardin d'enfants et enfin vers la chapelle au plateau. Les plantations sont en cours et vous ne tarderez pas à les découvrir.

Le rond-point, à l'entrée de Vénéjan, s'est enrichi de lauriers roses, de cornouillers sanguins, seringas et gauras ...

La plantation à l'abribus nous offre, romarins, lavandes et ajanias...

Le Conseil départemental, quant à lui, nous a attribué une centaine de fleurs, dans le cadre de l'aménagement rural, dont vous pourrez bientôt admirer la floraison.

JEUX D'ENFANTS

Les jeux d'enfants sont installés et en service.

Ils se trouvent au jardin d'enfant, en face de la cave coopérative et près du moulin au plateau.

Une inauguration officielle, aura lieu, avec les enfants en face de la cave le 20 mai 2015 à 15 h, avec un goûter qui sera offert par la municipalité.



COMMISSION ASSOCIATIONS

La commission des associations s'est réunie le 12 février 2015 en mairie.

Presque toutes les associations étaient présentes et nous avons accueilli 2 nouvelles venues :

« R.E.V.E. » dont les actions sont déjà bien connues des Vénéjanais, et « Images et Corps » dont l'objet est le théâtre et qui propose différents spectacles «tout public».

« Images et Corps » a donné une représentation lors du goûter des aînés et a aussi assuré deux représentations à l'école, dans le cadre du carnaval.

Les associations ont présenté leurs projets pour l'année à venir, le programme vous est détaillé en dernière page.

Mme Personelli a rappelé le principe de la 7^{ème} rencontre Vénéjan Nature du 1^{er} mai et des associations ont proposé leur participation.

Enfin, nous avons évoqué la « journée au moulin » dimanche **21 juin**, une journée consacrée au village, à la convivialité. Nous pourrons visiter le moulin, mais aussi partager un pique-nique tiré du sac et fête de la Musique oblige écouter nos artistes vénéjanais.

À cette occasion, nous recherchons des artistes Vénéjanais qui aimeraient partager bénévolement leur talent lors de cette fête.

CAFÉ ASSOCIATIF



Un café associatif, c'est quoi ?

Pensé par et pour les citoyens, c'est un endroit qui propose de se retrouver autour d'un verre ou d'un repas pour discuter, jouer, participer à des ateliers, découvrir des spectacles...

Un café associatif pour qui et pour quoi ?

Pour tous, sans exception ! Pour construire des liens, rompre l'isolement, favoriser des rencontres, des échanges, proposer des activités, ponctuer la vie quotidienne d'initiatives chaleureuses.

C'est où ?

Le local de l'ancienne épicerie est à présent libre, il accueillera le café associatif mais également d'autres associations.

Comment ça marche ?

Les adhérents peuvent proposer des animations, ateliers, débats etc.... ou juste bénéficier des activités du café. Quelques idées : soirée crêpes, organisation de voyages groupés, réseau d'approvisionnement en filière courte.

Comment s'investir et participer ?

Pour participer, il suffit d'adhérer à l'association organisatrice (Comité des Fêtes). Si vous souhaitez vous investir davantage vous pouvez soit nous contacter par courrier en nous précisant vos souhaits ou vos idées, et nous vous contacterons en retour ; soit venir nous rencontrer le samedi matin de 9 h 30 à 12 h 30.

En conclusion le café associatif c'est ce que vous allez en faire.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque communale a participé à la 17^{ème} édition de l'action nationale « le printemps des poètes ». En partenariat avec l'école du village, le but était de faire découvrir la poésie aux petits vénéjanais, toutes les classes ont joué le jeu et les créations poétiques ont été présentées dans un arbre à poème lors d'une exposition qui s'est tenue à la maison d'art et du patrimoine du 16 au 18 mars. Cette action se poursuivra lors des 7^{ème} Rencontres Vénéjan Nature, vous pourrez alors agrémenter cet arbre et le lâcher de ballon avec vos poèmes. Venez nombreux



CLUB DES RETRAITÉS « LOU SOLEU »

Le club des retraités « Lou Souleu » propose au fil de l'année diverses activités qui s'adressent à tous les Vénéjanais et Vénéjanaises retraités qui le souhaitent.

Pour participer à l'une ou l'autre de ces activités, voire à toutes, il suffit d'adhérer au club.

Le montant de l'adhésion est de 10 € pour l'année.

Quelques dates à retenir :

Mardi 28 avril : Voyage à Salon-de-Provence

Jeudi 4 juin : Visite au parc d'attraction de la Tête d'or à Lyon

Samedi 19 septembre : journée champêtre à Vénéjan, pour les 40 ans du club.

Et tout au long de l'année : le club «joue» aux cartes à la salle Elie Bergier, tous les jeudis.



PROJET DE RESTRUCTURATION DU FOYER MAURICE FOST

La restructuration du foyer Maurice Fost est un investissement important pour Vénéjan. La mise aux normes d'accessibilité est obligatoire (avec par exemple la création d'un bloc ascenseur et escalier), la réfection énergétique est nécessaire avec l'isolation des façades et le changement des menuiseries, l'embellissement et l'ouverture vers l'extérieur sont souhaitables avec des terrasses et des espaces verts ainsi que des points de vue sur notre village. Nous vous avons parlé dans un précédent bulletin de nos contacts avec le cabinet d'Architecture KVA de Nîmes (Architecture et Aménagement urbains) et le bureau d'étude Gérico d'Alès (BET environnemental) qui a réalisé une étude de faisabilité après visite sur les lieux, photos et métrage et plusieurs réunions de travail. Aujourd'hui l'étude est terminée, elle nous donne une idée précise de l'aménagement et une estimation du coût de l'opération. Rapidement nous allons lancer un appel d'offre pour l'assistance à maîtrise ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Quelques chiffres : 630 m² de surface intérieure sur 3 niveaux, 130 m² de terrasses extérieures, 820 m² de façades.



ESQUISSE DU PROJET



REPORTAGE SUR LES TRAVAUX

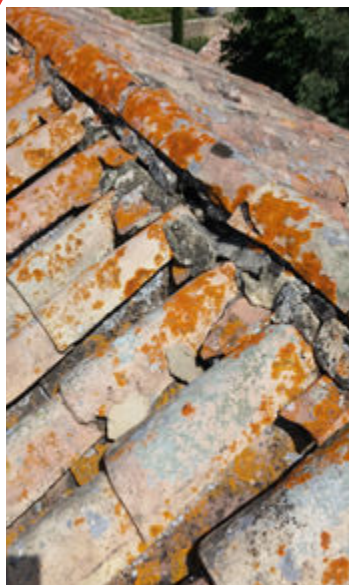


La tranche 2 du CD 148 s'achève, nous allons démarrer au plus vite la tranche 3 jusqu'au rond point pour finaliser les dispositifs de sécurité et mettre en valeur l'entrée du village.



Aménagement d'un premier refuse à la montée du plateau pour permettre de se croiser en sécurité sur les portions avec visibilité réduite.





Toit de l'école en mauvais état, avant réfection en septembre 2014



Extension des espaces végétalisés avec ici avec les arbres devant le foyer, (même travail des arbustes au rond point, à l'abribus...)



Renforcement du mur du Portalet.
D'autres travaux ont été réalisés sur la commune, comme l'enfouissement des réseaux place du puits neuf, la création et le nettoyage des fossés... Et d'autres suivront pour entretenir et améliorer le patrimoine naturel et bâti de la commune, nous vous tiendrons informé de l'avancée de ses actions.

BRL

BRL
Exploitation

LE SAVIEZ VOUS ?

LE RÉSEAU HYDRAULIQUE RÉGIONAL IRRIGUE LA COMMUNE DE VÉNÉJAN. UNE EAU NON TRAITÉE POUR L'IRRIGATION ET LES BESOINS DES ENTREPRISES.

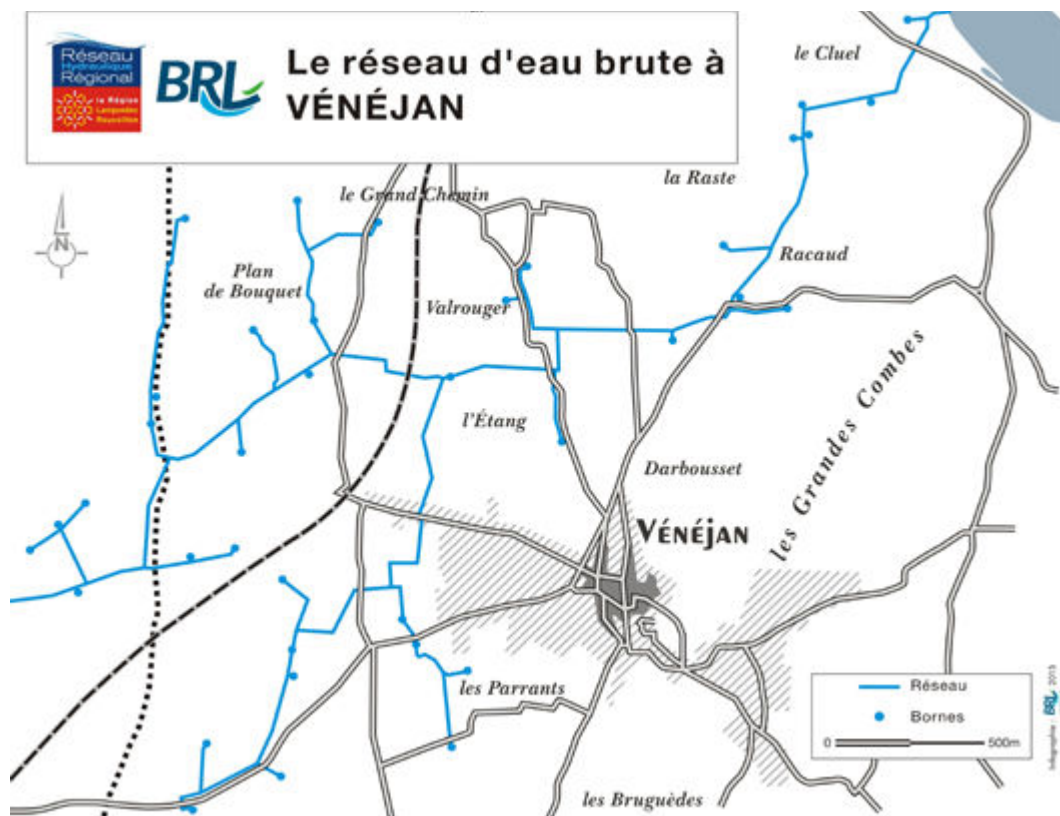
On l'ignore parfois mais Vénéjan à la chance de disposer de deux réseaux d'eau : un réseau d'eau potable qui dessert les habitations de la commune et un réseau d'eau brute (non traitée), propriété de la Région Languedoc Roussillon, géré par BRL Exploitation, qui alimente une grande partie des

zones agricoles (cf carte).

Ce second réseau permet d'accéder à une eau d'arrosage de bonne qualité, ni agressive ni inscrustante (peu de dépôts calcaires), issue du Rhône, pour l'irrigation des cultures et des jardins. Une eau brute qui peut également satisfaire certains besoins des entreprises de la zone.

Un geste pour l'environnement et une ressource moins onéreuse que l'eau potable

Le Réseau Hydraulique Régional permet de préserver l'eau potable pour la consommation humaine, en offrant toute l'année une seconde ressource pour les autres usages, sans affecter le milieu naturel. Non traitée,



cette eau est par ailleurs moins chère que l'eau potable. Une solution doublement intéressante pour les agriculteurs, les entrepreneurs ou les particuliers proches des zones desservies.

Pour plus de renseignements sur ce Réseau, contacter les services de la Mairie.



DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION

LE SERVICE D'ÉCRITURE PUBLIQUE

L'Agglomération soutient ce service gratuit qui joue un véritable rôle social en accompagnant les personnes en difficultés.

L'écrivain public, et son service permettent :

- D'apporter une aide rédactionnelle à toute personne pour rédiger un courrier ou formuler une demande, qu'elle soit professionnelle, administrative ou privée,
- De fournir une assistance administrative pour aider à remplir, compléter ou expliquer un dossier administratif, un formulaire ou toute autre demande.

Contact : Communauté d'agglomération du Gard rhodanien Pôle Solidarités et Politique de la Ville, 41 rue Marc-Sangnier 30200 Bagnols-sur-Cèze
Tél. : 06 48 15 54 35 agglo@gardrhodanien.com

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT



Votre Agglomération et ses partenaires facilitent l'accès au droit de tous les citoyens du territoire.

La Maison de Justice et du Droit du Gard rhodanien ouverte à tous apporte gratuitement des conseils pour renforcer :

- l'accès au droit,
- l'aide aux victimes,
- la résolution amiable des conflits.

Contact : Communauté d'agglomération du Gard rhodanien Pôle Solidarités et Politique de la Ville, 41 rue Marc-Sangnier 30200 Bagnols-sur-Cèze
Tél. : 06 48 15 54 35 agglo@gardrhodanien.com

LA MAISON DES ALTERNATIVES SOLIDAIRES (MAS)

L'Agglomération accompagne deux structures avec la Maison des Alternatives Solidaires :

- La table solidaire : un restaurant solidaire et ouvert à tous, à petits prix, véritable lieu de rencontre, d'échanges et de lien social,
- L'épicerie solidaire : elle apporte une aide alimentaire et a pour objectif de favoriser une approche humaniste de la situation de précarité, de créer et entretenir des liens sociaux.

Contact : Centre Jean-Mercadié, 3 rue Saint-Victor 30200 Bagnols-sur-Cèze Tél. : 04 66 39 46 29

LE TRANSPORT SOLIDAIRE



L'Agglomération met à disposition du public, sous condition de ressources, un service de transport à la demande pour permettre la mobilité

des personnes isolées.

Rendez-vous dans votre mairie ou votre CCAS pour obtenir la carte de bénéficiaire de ce transport et connaître les modalités d'attribution.

Le service, en cours d'évaluation, ne couvre pas l'ensemble du territoire.

Contact : N° vert gratuit : 0800 200 166

LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Auxiliaire de justice, le conciliateur de justice intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès. Le conciliateur de justice prête serment devant le premier président de la cour d'appel avant d'exercer ses fonctions. Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret. Son intervention est gratuite.

Les litiges concernés par la conciliation sont le plus souvent : les troubles du voisinage, conflit entre un propriétaire et un locataire, créances impayées, malfaçons... Sont exclus les questions pénales, les affaires liées à l'état civil, au droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.) et les litiges avec l'administration.

Sur notre canton, c'est M. Joël Seiguin qui vous recevra à l'Hôtel de Ville de Pont-Saint-Esprit (sur rendez-vous), les 2^e et 4^e jeudis du mois.

Pour prendre rendez-vous : 04 66 39 65 65 ou 04 66 39 65 66. Vous pouvez également envoyer un mail : conciliateur.pse@gmail.com

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Les services techniques de la commune, vous proposent une fois par mois, le dernier vendredi, le ramassage des encombrants.

Sur simple appel téléphonique à la Mairie au 04 66 79 25 08, le rendez vous est pris pour vos objets lourds et volumineux que vous n'avez pas la possibilité d'emmener vous-même à la déchèterie de Saint-Nazaire.

Nouveauté : un container à verre est à votre disposition au foyer Maurice Fost et un supplémentaire a été installé devant les ateliers municipaux.

Numéro d'urgence de la Mairie : 06 83 19 49 71

Depuis quelques mois, suite aux nombreux événements climatiques qui ont touché notre commune, nous avons mis à votre disposition un répondeur. Cela vous permet de nous laisser un message pour signaler en dehors des horaires d'ouverture de la mairie, tout problème qui pourrait requérir notre intervention. Ce répondeur est consulté régulièrement, il ne remplace en aucune manière des numéros d'urgence comme les pompiers 18, la gendarmerie 11 ou le SAMU le 15.

Au Fil des Saisons

DATE	ÉVÉNEMENT	LIEUX	HORAIRES	CONTACTS
Vendredi 1 ^{er} mai 2015	7 ^{ème} Rencontre Vénéjan Nature	Rendez vous devant le moulin	10 h - 17 h	Mairie de Vénéjan 04 66 79 25 08
Vendredi 1 ^{er} mai 2015	Soirée belote	Foyer Maurice Fost	20 h 30	Véné'jeux
Dimanche 3 mai 2015	Concert jazz manouche	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	17 h	Mairie de Vénéjan 04 66 79 25 08
Vendredi 08 mai 2015	Vide grenier	Rendez vous au plateau	Toute la journée	Familles Rurales 06 19 93 38 47
Vendredi 08 mai 2015	Exposition généalogique	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	10 h à 18 h	Racines
Samedi 23 mai 2015	Mini-Olympiades	Stade de Football	Toute la journée	Le Sou des Écoles
Samedi 30 mai 2015	Réunion de quartier	Place de la fontaine	10 h - 12 h	Mairie de Vénéjan 04 66 79 25 08
Vendredi 5 juin 2015	Soirée belote	Place de la fontaine	20 h 30	Véné'jeux
Vendredi 5 juin 2015	Exposition et musique	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Toute la journée	AVECC 04 66 79 23 67
Samedi 6 juin 2015	Réunion de quartier	Esplanade du Moulin	10 h - 12 h	Mairie de Vénéjan 04 66 79 25 08
Samedi 6 juin 2015	Exposition et musique	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Toute la journée	AVECC 04 66 79 23 67
Dimanche 7 juin 2015	Exposition et musique	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Toute la journée	AVECC 04 66 79 23 67
Dimanche 7 juin 2015	Rencontre intervillages	Tennis	Toute la journée	Tennis club
Samedi 13 juin 2015	Fête de l'école	Cours de l'école	Journées et Soirées	Le Sou des Écoles
Dimanche 14 juin 2015	Rencontres Chorales	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	Toute la journée	TEELGO
Samedi 20 juin 2015	Concert Gospel	Chapelle Saint-Jean-Baptiste		Comité des fêtes
Dimanche 21 juin 2015	Journée au Moulin	Moulin à vent	Toute la journée	Mairie de Vénéjan 04 66 79 25 08
Mercredi 24 juin 2015	Randonnée vers Gicon	Départ place de la fontaine	Départ 19 h	AVECC Loisirs Culturels et Sportifs et Familles rurales
Jeudi 25 juin 2015	Soirées Musicales	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	21 h 30	Les soirées musicales 06 10 75 39 41
Samedi 27 juin 2015	4 ^{ème} Bodéga	Boulodrome	Journée et Soirée	AS Vénéjan Réservations repas 04 66 39 01 98
Lundi 29 juin 2015	Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 de l'école	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	14 h	Mairie de Vénéjan 04 66 79 25 08
Mardi 30 juin 2015	Soirées Musicales	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	21 h 30	Les soirées musicales 06 10 75 39 41
Jeudi 2 juillet 2015	Soirées Musicales	Chapelle Saint-Jean-Baptiste	21 h 30	Les soirées musicales 06 10 75 39 41
Vendredi 3 juillet 2015	Soirée belote	Place de la fontaine	20 h 30	Véné'jeux
Mardi 14 juillet 2015	Fête Nationale	Place de la fontaine	Toute la journée	Comité des fêtes
Jeudi 6 août 2015	Visite insolite	Départ place de la fontaine	18 h	Communauté d'Agglomération
Samedi 5 septembre 2015	Journée du mieux vivre ensemble	Place de la fontaine	Toute la journée	Mairie de Vénéjan 04 66 79 25 08
Samedi 19 septembre 2015	40 ^{ème} anniversaire du club Lou Souleu	Devant le Foyer Maurice Fost	Toute la journée	Club "Lou Souleu"
Samedi 19 septembre 2015 Dimanche 20 septembre 2015	Journées Européennes du Patrimoine	Moulin à vent Chapelle Saint-Jean-Baptiste	10 h - 12 h & 14 h - 17 h	Mairie de Vénéjan 04 66 79 25 08